



Divorce à l'amiable

Par **JUST_ME_54**, le **15/03/2021** à **21:07**

Bonjour,

Est-ce qu'il faut payer les avocats au fur et à mesure de la procédure de divorce à l'amiable ou faut-il payer en une seule fois à la fin ?

Combien coûte un divorce à l'amiable ? (Par personne)

Est-il possible d'étaler le paiement ?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **Visiteur**, le **15/03/2021** à **21:26**

Bonsoir,

Chaque avocat à sa propre politique de facturation d'honoraires et les tarifs varient (refusez l'avocat qui vous indiquera facturer au temps passé car pas de visibilité sur le coût final et ça débouche trop souvent sur de très mauvaises surprises). Certains voudront une provision avant toute diligence, d'autres factureront au fur et à mesure des actes produits et d'autres à la fin de la procédure.

N'hésitez pas à lui demander son process de facturation et si vous avez des difficultés financières, il devrait normalement trouver un arrangement comme l'étalement. En théorie, l'avocat doit prendre en considération la "fortune" de son client pour adapter ses honoraires. En pratique, ça dépendra de sa conception déontologique imposée par son R.I.N. (Règlement Intérieur National des avocats).

Regardez dans les conditions générales de votre assurance habitation si vous avez une garantie "protection juridique". Si c'est le cas et que le divorce ne fait pas partie des exclusions, votre assureur prendra en charge une partie des honoraires que vous facturera l'avocat selon son barème de garanties sous réserve d'avoir son accord avant de lancer la procédure via l'avocat que vous aurez choisi.

Vous avez aussi l' aide juridictionnelle qui prend en charge partiellement ou en totalité selon vos revenus.

Cordialement,

Phiphi

Par **Louxor_91**, le **16/03/2021** à **10:37**

Bonjour,

pour un divorce dit à l'amiable, un seul avocat est nécessaire ! Puisque les 2 protagonistes établissent une convention de divorce listant tous les points importants et sur lesquels ils doivent être d'accord !